Charte fonctionnelle de confiance entre les IEN et les Directeurs ou Directrices d'école

Cette charte a été écrite en collaboration entre G.D.I.D (Association nationale des directeurs et directrices) et les syndicats SI.EN-UNSA, SE-UNSA et SGEN-CFDT (IEN et directeurs et directrices d'école).

La Refondation de l'école s'est donnée comme priorité, la réussite de tous les élèves. Le primaire en constitue un des axes essentiels. Ceci nécessite la reconnaissance de tous ses personnels et notamment les directeurs d'école.
Un ensemble de mesures est venu consolider le décret de 89 et préciser le rôle essentiel du directeur d'école.
Un référentiel-métier vient enfin de reconnaître et de préciser ce rôle (annexe 1). Il détaille les missions du directeur ou directrice, ses actions propres et les compétences spécifiques attendues. L'objectif est de favoriser le travail en équipe dans le cadre d'une autonomie pédagogique propice à une meilleure efficacité du système éducatif.
Dans le prolongement de ce référentiel, le ministère s'engage à organiser la simplification des tâches administratives de directeur ou directrice d'école. Il s'agit bien de le recentrer sur ses missions de responsable local de l'école et de pilote de l'équipe pédagogique. Sa mission pédagogique prime sur son rôle administratif. Son métier se définit plus par des « missions » que par des « tâches ».
Pour cela, les circonscriptions, tout en s'appuyant sur la réglementation en vigueur, doivent axer leur pilotage sur la confiance faite au directeurs et aux équipes. Cela implique de mieux articuler les relations entre les directeurs d'école et les IEN.

Cette charte doit permettre :

- un pilotage collaboratif par la confiance ;
- une véritable simplification des tâches par une répartition claire des missions de chacun ;
- une évolution vers un fonctionnement optimal de l'école au service des enfants, des élèves.

ENGAGEMENT N°1

Pour un pilotage en *confiance, les IEN et les directeurs ou directrices respectent les compétences et les attributions dévolues par les textes à chacun.*

Les textes réglementaires confient aux directeurs et directrices d'école la responsabilité de missions et l'accomplissement de tâches : attribution des classes, répartition des moyens, organisation des services, relations avec les communes, etc. De même, ils confient aux IEN un certain nombre de missions et de tâches qui ne se confondent pas avec celles des directeurs.

ENGAGEMENT N°2

Pour un pilotage en *confiance, les IEN et les directeurs ou directrices gèrent les conflits en collaboration étroite.*

La multiplication des partenariats, le flux administratif, la judiciarisation de la société… sont autant de sources de conflits qui affectent l'école. Les conflits se gèrent dans un respect mutuel des compétences des IEN et des directrices ou directeurs. Il convient de les anticiper. A cet effet, dès qu'il l'estime nécessaire, le directeur discute avec l'IEN des situations potentiellement à risque. De même, si les IEN sont interpellés au sujet d'une école, ils contactent les directeurs et directrices pour discuter de la situation. L'objectif commun est l'anticipation, la régulation, la médiation et le règlement apaisé du conflit.

ENGAGEMENT N°3

Pour un pilotage en confiance, les tâches des directeurs doivent être simplifiées

La circulaire ministérielle visant la simplification des tâches administratives des directeurs et directrices d'école doit se concrétiser. Au delà des obligations administratives, cela suppose que les IEN anticipent dans la mesure du possible les demandes faites auprès des directeurs et directrices, de façon à limiter le caractère urgent des informations à transmettre. Cela suppose la mise à disposition d'outils numériques performants pour une gestion directe au niveau des écoles sans nécessairement mettre en place un contrôle a priori. Cela suppose travail en amont au niveau de l'administration centrale puis dans les circonscriptions pour rationaliser la transmission d'informations afin d'établir un calendrier des réunions de pilotage et une programmation des enquêtes …

ENGAGEMENT N°4

Pour un pilotage en confiance et une meilleure communication, des rencontres régulières, entre l'IEN et les directeurs ou directrices sont mises en place afin de permettre les échanges et la mutualisation nécessaires.

Pour permettre aux IEN d'assurer le pilotage du système mais aussi aux directeurs et directrices de prendre toute leur place dans celui-ci, cela implique :

- *des directeurs et directrices informés, en amont, des priorités académiques, des projets de circonscriptions afin de pouvoir transmettre régulièrement les éléments nécessaires au pilotage du système ;*
- *des IEN qui associent les directeurs pour établir les outils communs de pilotage ;*

ENGAGEMENT N°5

Pour un pilotage en confiance, l'évaluation des directeurs ou directrices doit s'appuyer sur des objectifs partagés entre eux et les IEN

L'évaluation du directeur ou directrice d'école doit nécessairement porter sur son métier de directeur et ses missions (pilotage pédagogique, pilotage administratif, relations avec les partenaires). Un entretien professionnel permet de faire le point à partir de critères définis en commun et de programmer les différentes actions de formations éventuellement nécessaires pour l'équipe et lui même.

Cet entretien se déroulera sur les bases d'un échange professionnel, avec un regard croisé sur les points mis en discussion, et dans un souci de faire progresser l'école vers les objectifs énoncés dans son projet d'école qui doit être le véritable porteur de l'action éducative de l'école.

Pour le SIEN Unsa	Pour le Sgen-CFDT	Pour le SE – Unsa	Pour le G.D.I.D.
Patrick Roumagnac	Frédéric Sève	Christian Chevalier	Alain Rei
Secrétaire général	Secrétaire général	Secrétaire général	Président